

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 30 Janvier 2020
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2020-01-16 – POLITIQUE DE LA VILLE/HABITAT/LOGEMENT (8.5) – CONVENTION D'UTILITE SOCIALE DE MEURTHE ET MOSELLE HABITAT

DATE DE CONVOCATION : 23 JANVIER 2020

DATE DE PUBLICATION : 31 JANVIER 2020

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

| | |
|--------------------------------------|--|
| <u>Étaient présents :</u> | André FONTAINE, Yvan TARDY, Thierry COLLET, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA (départ à compter de la 2020.01.12), Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de P. MATTEUDI), Laurent GUYOT (ayant la procuration de C. THERMINOT), Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE, Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de B. BECK), Bernard DROUIN (ayant la procuration de R. MATHIEU), Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de G. BOULANGER), Corinne LALANCE, Damien BRASSEUR, Clément VERDELET, Chantal PIERSON, Bernard DEPAILLAT, François MANSION, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Alde HARMAND, Lydie LEPIOUFF, Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration d'A. BOURGEOIS), Catherine BRETENOUX (ayant la procuration de M. VIOT), Lucette LALEVEE, Malika GHAZZALE, Mustapha ADRAYNI, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL, Etienne MANGEOT (départ à la 2020.01.02), Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Ghislain HAZARD (ayant la suppléance de J-M. HORNUT), Jean Pierre COUTEAU. |
| <u>Étaient excusés :</u> | Bruno BECK, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Régis MATHIEU, Marie VIOT, Alain BOURGEOIS, Pascal MATTEUDI, Jean-Marie HORNUT. |
| <u>Avis de procuration :</u> | Du début à la fin : 7 avis de procuration. |
| <u>Avis de suppléance :</u> | Du début à la fin : 1 avis de suppléance. |
| <u>Secrétaire de séance :</u> | Guy SCHILLING |
| <u>Nombre de présents :</u> | Au début : 54 Présents. De la 2020.01.02 à la 2020.01.11 : 53 Présents. De la 2020.01.12 à la fin : 52 Présents. |
| <u>Nombre de votants :</u> | Au début : 61 Votants. De la 2020.01.02 à la 2020.01.11 : 60 Votants. De la 2020.01.12 à la fin : 59 Votants. |

La Convention d'Utilité Sociale (CUS) formalise les engagements des bailleurs sociaux en matière de :

- gestion sociale favorisant la mixité sociale, la transparence des attributions et l'accueil des publics prioritaires,
- qualité de service adapté aux besoins des territoires et des locataires,
- concertation régulière avec les locataires et leurs représentants.

Le bailleur Meurthe et Moselle Habitat a présenté à la CC2T son projet de CUS pour la période 2019-2024. Troisième bailleur du territoire en termes de patrimoine, MMH possède un parc de 74 logements sur la CC2T représentant 2.9 % du parc social total. De grands enjeux ont été mis en exergue tels que :

- Améliorer la qualité de l'offre locative en poursuivant la politique d'investissement et d'amélioration du patrimoine existant.

Cet axe se traduit par la réhabilitation de 8 logements en 2022 sur la CC2T.

- Favoriser l'accès à la propriété des locataires du parc HLM.

Sur ce point, MMH projette de commercialiser 2 logements pendant la durée de la CUS.

- Assurer la diversité des ménages dans l'occupation.

MMH s'engage, comme la loi l'y oblige, à attribuer 25 % des logements hors Quartier Politique de la Ville (QPV), chaque année, à des demandeurs aux revenus très modestes.

Ces engagements répondent aux enjeux de la politique d'habitat social de la CC2T mis notamment en exergue dans son PLH et présentés lors de la Conférence Intercommunale du Logement.

Le projet de CUS, dans son intégralité, est disponible sur simple demande auprès du Pôle Développement et Aménagement du Territoire.

Vu la Commission Urbanisme et Habitat du 22 janvier 2020,

Après cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention d'Utilité sociale de Meurthe et Moselle Habitat, et toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération et de ladite convention.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX